

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
DISPOSITIF DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE
POUR L'ARROSAGE**

Requérant-e (propriétaire)

Société :
Nom(s) :
Prénom(s) :
Adresse :
NPA / Localité :
Téléphone :
Adresse e-mail :

Versement de l'aide financière

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
N° compte ou IBAN :

Données du projet

Coût du dispositif :
Capacité totale (min. 150 l.) :
Emplacement prévu : Jardin Cave Autre :
Éléments constitutifs : Citerne plastique Citerne béton Filtre Pompe mobile
 Pompe fixe Trop-plein raccordé au réseau d'évacuation
 Autre :
Usage : Arrosage Autre :

Client SED2

Je suis approvisionnée en énergie électrique par SED2 (le service électrique de Monthey) :

oui non

Lieu et date :

Signature :

Le-la requérant-e certifie que les données sont exactes. En signant le présent formulaire, le-la requérant-e accepte les conditions figurant dans la directive relative à l'utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et la préservation des ressources naturelles, ainsi que son annexe. La directive et l'annexe sont consultables sur le site web : www.monthey.ch/durabilite.

Conditions de subventionnement

Les conditions générales de subventionnement sont mentionnées dans la directive.
Les conditions spécifiques pour cette subvention sont énumérées dans l'annexe.
Ces deux documents sont consultables sur le site web : www.monthey.ch/durabilite.

Montant de l'aide

CHF1.- par litre de capacité de stockage,
max. CHF 1'000.- ou prix du dispositif

Procédure

Demande de subvention + versement

Le-la requérant-e transmet les documents suivants par courriel ou voie postale :

- ✓ Formulaire dûment complété et signé,
- ✓ Photo du dispositif installé,
- ✓ Facture,
- ✓ Preuve de paiement.

SED2 traite les demandes. Le-la requérant-e reçoit la décision par courrier postal.

Documents pour vous aider :

Le livre « Jardin & eau : des idées pour économiser la ressource » de Guignard Mireille donne de bonnes pistes pour commencer. Consultez ce livre à la médiathèque de St-Maurice et prochainement à celle de Monthey.

Le canton du Valais montre comment éviter que le moustique tigre s'installe votre jardin sur le flyer « [Pas de moustique tigre chez moi](#) ».

Les services cantonaux de l'énergie et de l'environnement ont édité une « [Charte des Jardins pour favoriser la nature et la biodiversité](#) »

La plateforme [francsenergie](#) vous renseigne sur toutes les subventions énergies et mobilité de votre commune.